

# **Arrêté fédéral allouant un crédit-cadre pour la participation à des actions internationales d'information, d'entremise et de conseil en faveur des petites et moyennes entreprises**

du 14 mars 2001

---

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,*

vu l'art. 3 de l'arrêté fédéral du 6 octobre 1995 sur la participation à des actions internationales d'information, d'entremise et de conseil en faveur des petites et moyennes entreprises<sup>1</sup>,

vu le message du Conseil fédéral du 18 septembre 2000<sup>2</sup>,

*arrête:*

## **Art. 1**

Un crédit-cadre de 6 millions de francs est ouvert pendant une période de trois ans pour les contributions accordées par la Confédération au titre de la participation à des actions internationales d'information, d'entremise et de conseil en faveur des petites et moyennes entreprises, en vue d'assurer pendant la période concernée l'intégration aux missions confiées au promoteur des exportations des activités menées au titre de la participation aux programmes internationaux concernés. A compter de la quatrième année, ces activités seront financées au moyen du crédit alloué au titre de la promotion des exportations.

## **Art. 2**

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

Conseil national, 15 décembre 2000

Le président: Peter Hess

Le secrétaire: Ueli Anliker

Conseil des Etats, 14 mars 2001

La présidente: Françoise Saudan

Le secrétaire: Christoph Lanz

<sup>1</sup> RS 951.971

<sup>2</sup> FF 2000 4803

## **Arrêté fédéral allouant un crédit de programme pour la participation à des actions internationales d'information, d'entremise et de conseil en faveur des petites et moyennes entreprises**

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2001
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	13
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	03.04.2001
Date	
Data	
Seite	1295-1295
Page	
Pagina	
Ref. No	10 125 285

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.